

Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail CSA de réseau DGCCRF Réunion du 15 avril 2024 Déclaration préalable

Madame la Présidente,

La réunion de cette instance intervient quelques jours après les premières annonces officielles du ministre concernant le projet de loi sur la fonction publique qui n'augurent rien de bon pour l'avenir des fonctionnaires.

Celles-ci sont encore une fois en totale déconnexion avec la réalité de ce que vivent les agent.es de la fonction publique.

Les causes du mal-être des agent.es de la fonction publique sont nombreuses et connues. On peut citer parmi les plus régnantes :

- l'absence de mesures salariales générales conséquentes après 10 ans de gel du point d'indice. Les quelques miettes distribuées en début d'année ne sont largement pas à la hauteur des pertes subies et les annonces de restrictions budgétaires ont de quoi inquiéter encore plus. Pour la DGCCRF, ce sont 2 millions d'euros qui viennent d'être supprimés parce que les négociations n'ont pas eu lieu avant les coupes budgétaires.
- des conditions de travail dégradées, causées principalement par le manque d'effectifs et l'absence de plan de recrutements à la hauteur des besoins de service public pour nos concitoyen.nes. Les moyens donnés pour exercer les missions dans de bonnes conditions se dégradent aussi : bâtiments insuffisamment entretenus (lycées, collèges, cités administratives...) ou rénovés sans tenir compte du travail réel et des situations individuelles des agent.es (open-space, flex-office imposés à toutes et tous).
- les agent.es sont parfois encensé.es lorsque, malgré les conditions d'exercice difficiles de leurs métiers, ils arrivent quand même à remplir leurs missions, alors même qu'ils et elles sont considéré.es comme la cause des maux de notre société et des crises (exemple de la crise agricole : "trop de contrôles chez les agriculteurs", "gestion des demandes de subvention trop lentes"...). Ces éléments qui participent au dénigrement généralisé des fonctionnaires étant porté y compris par des membres du gouvernement voire au plus haut niveau de l'état.

A ces éléments de mal-être et d'inquiétude, le président de la République et son gouvernement répondent par des projets de mesures totalement déconnectés de ce que demandent les agent.es et leurs représentant.es : encore plus de rémunération liée à l'arbitraire de la hiérarchie directe, moins d'entrées par concours donc plus d'arbitraire également, disparition des catégories, expérimentation de la semaine en 4 jours sans réduction du temps de travail...

Également, le Ministre de la fonction publique se répand dans la presse en disant "*vouloir lever le tabou des licenciements dans la fonction publique*", alors que les dispositions réglementaires existent déjà et sont appliquées. Peut-être M. Guérini devrait-il commencer par lire le Code Général de la Fonction Publique avant de lancer des propos qui semblent plus relever de la démagogie que d'une argumentation étayée ?

Pour **solidaires CCRF & SCL**, les agent·es publics doivent demeurer neutres et impartiaux·ales, ils et elles ne doivent pas être soumis·es aux pressions politiques et économiques. Il en va du respect de l'intérêt général et seul le statut leur garantit cette position.

solidaires CCRF & SCL s'opposera fortement et partout à des projets de loi qui remettraient en cause les conditions d'exercice des missions de service public au service de tous et toutes.

S'agissant de la DGCCRF et du SCL, **solidaires CCRF & SCL** continuera à demander l'association des personnels et de leurs représentant·es aux prises de décisions qui les concernent, comme sur le sujet du déménagement de l'ENCCRF qui est à l'ordre du jour de cette réunion.

Ne pas écouter l'avis des gens les plus concernés, prendre des décisions unilatérales, penser tout connaître sans consulter est souvent le meilleur moyen d'arriver à des solutions qui ne règlent aucun problème (Cf. supra, le début de cette déclaration liminaire et ce qu'il ne faut surtout pas faire).

Enfin, parmi les sujets liés aux conditions de travail qui relèvent de cette instance, **solidaires CCRF & SCL** demande la mise en place de droits à des journées d'absence liées aux troubles hormonaux.

Dans le monde du travail, comme dans les autres sphères les contraintes et douleurs liées au cycle menstruel et hormonal sont minimisées, invisibilisées ou considérées comme normales et banalisées. Or, lorsque la douleur les empêche de travailler (quelles que soient les modalités de travail) les personnes qui en souffrent subissent, la journée de carence, et/ou la perte de congés et jours de repos.

L'ouverture d'un droit à congé en rapport avec les troubles hormonaux permettra de lutter contre les discriminations liées au cycle hormonal. Prendre en compte les besoins liés aux effets de la vie hormonale et procréative participera à la lutte contre les inégalités. Il s'agit pour l'administration en tant qu'employeur de prendre en considération les désagréments et les efforts d'articulation avec la vie professionnelle. Pour **solidaires CCRF & SCL** ces sujets doivent être intégrés à l'ensemble des questions de santé au travail. **solidaires CCRF & SCL** revendique la mise place d'un contingent d'autorisations d'absence d'un minimum de 12 jours par an, utilisables par demi-journée, sans justificatif médical.